



L'OFFICIEL

L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°10 du 18 Octobre 2024

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

RAPPEL :

FESTIVAL PITCH

U12 U13

Le samedi 19 Octobre 2024

- + Défis jonglerie 9h30
- + Début des matchs 10h30

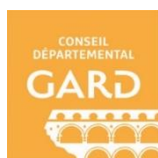
Les documents ci-dessous :

- ❖ Poules
- ❖ Feuille de plateaux
- ❖ Feuille de défis



ont été envoyés par mail aux clubs
sont en ligne dans l'espace FAL.

abeille
ASSURANCES



MONTI
SPORT

lozère
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°5 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Lundi 14 octobre 2024
À :	18h30 – Visioconférence
Présidence :	Mr Sauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mrs. Bernard BERGEN, Damien JURADO, Jean-Christophe MORANDINI, Mohamed TSOURI,
Assiste :	Mr CASTILLO Maxime, membre individuel

Messieurs Damien JURADO et Jean Christophe MORANDINI ne participent pas aux délibérations et décisions

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

Organisation de la Commission

1/ Le Président présente la nouvelle organisation de la Commission.

- La commission se réunira dorénavant le mardi soir.
- Le traitement des dossiers se fait à J +7 après le match en question.

2/ La commission informe que lorsqu'elle demande des explications aux clubs, la réponse doit s'en tenir uniquement aux faits qui se sont déroulés et ne porter aucun jugement sur les clubs adverses, arbitres, et commissions du district sous peine de procédure disciplinaire envers la personne et/ou le club expéditeur du mail.



3/ Toutes réponses aux demandes d'explications et correspondances adressées à la commission doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([\(\[n°affiliation\]\)@footoccitanie.fr](mailto:([n°affiliation])@footoccitanie.fr)) au secrétariat du district.

Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation PV CSR

La Commission approuve le procès-verbal N°04 de la réunion du 07 Octobre 2024.

DOSSIERS DU JOUR

TERRAIN IMPRATICABLE et ARRETE MUNICIPAL

Dossiers n°2024/2025-CSR- 037-038-039-040-41-42

La Commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance des différents courriels officiels et des feuilles de match,
Jugeant en premier ressort,

Considérant les articles 62 et 63 des règlements généraux du District,
Considérant que pour les dossiers 037, 038, 039, 040, 041 un arrêté Municipal était affiché à l'entrée du stade,
Considérant que pour le dossier 042 le terrain était impraticable à l'heure du coup d'envoi,

Dit matchs à jouer à une date à fixer par la commission compétente pour tous les dossiers du tableau ci-dessous :

N° DOSSIER	N° MATCH	DATE DU MATCH	COMPETITION	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
37	28537486	13/10/2024	SENIOR D3 A	RIBAUTE TAVERNE FC 1	LA GD COMBE 2
38	28544059	13/10/2024	SENIOR D4 A	RIBAUTE TAVERNE FC 2	ST CHRISTOL LEZ ALES 2
39	28528215	13/10/2024	SENIOR D1	US DU TREFLE 1	FC VAL DE CEZE 1
40	29208831	13/10/2024	U15 D2 B	US DU TREFLE 2	ANDUZE SC 1
41	29793187	13/10/2024	CO SEN	ST HIPPI FORT 1	BEAUCAIRE STADE 30 2
42	29493849	12/10/2024	U18 F A 8	ALES OL 1	EFVA LES MAGES 1

Transmet les dossiers aux Commissions Compétitions Compétentes pour programmation.



U12 DEPARTEMENTAL 1

Dossier n°2024/2025-CSR- 043

Match n° 22251880 : PUJAUT US 1 – NIMES CASTANET 23

La commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159-4 des règlements généraux de la FFF

« Articles-159 Nombre minimum de joueurs

1- Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas (...)

2- Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait.

Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.

3- En ce qui concerne les compétitions de football à 7, un match ne peut débiter ni se dérouler si un minimum de six joueurs n'y participent pas.

Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7.

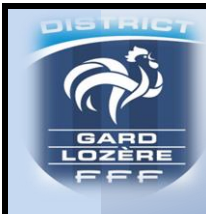
4. En cas d'insuffisance du nombre de joueurs ou d'absence de l'une ou des deux équipes à l'heure prévue par l'organisme officiel pour le début de la rencontre, cette insuffisance ou cette absence est constatée par l'arbitre un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.

Considérant que l'équipe de NIMES CASTANET 23 était absente à l'heure de la rencontre,

Dit match perdu par forfait à NIMES CASTANET.

Débit : 30 euros par forfait à NIMES CASTANET.

Transmet le dossier à la commission des compétitions jeunes.



U12/U13 DEPARTEMENTAL 4 POULE E

Dossier n°2024/2025-CSR- 044

Match n° 29161745 : PUJAUT US 2- SAINT GILLES AEC 2

La commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159-4 des règlements généraux de la FFF

« Articles-159 Nombre minimum de joueurs

1- Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas (...)

2- Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait.

Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.

3- En ce qui concerne les compétitions de football à 7, un match ne peut débiter ni se dérouler si un minimum de six joueurs n'y participent pas.

Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7.

4. En cas d'insuffisance du nombre de joueurs ou d'absence de l'une ou des deux équipes à l'heure prévue par l'organisme officiel pour le début de la rencontre, cette insuffisance ou cette absence est constatée par l'arbitre un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.

Considérant que l'équipe de SAINT GILLES AEC 2 était absente à l'heure de la rencontre,

Dit match perdu par forfait à SAINT GILLES AEC 2.

Débit : 30 euros par forfait à SAINT GILLES AEC.

Transmet le dossier à la commission des compétitions jeunes.

U12/U13 DEPARTEMENTAL 3 - POULE A

Dossier n°2024/2025-CSR- 045

Match n° 29146571 : NIMES CASTANET 1- GARONS US 1

La commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159-4 des règlements généraux de la FFF



« Articles-159 Nombre minimum de joueurs

1- Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas (...)

2- Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait. Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.

3- En ce qui concerne les compétitions de football à 7, un match ne peut débiter ni se dérouler si un minimum de six joueurs n'y participent pas.

Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7.

4. En cas d'insuffisance du nombre de joueurs ou d'absence de l'une ou des deux équipes à l'heure prévue par l'organisme officiel pour le début de la rencontre, cette insuffisance ou cette absence est constatée par l'arbitre un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.

Considérant que l'équipe de NIMES CASTANET 1 était en insuffisance du nombre de joueurs à l'heure de la rencontre,

Dit match perdu par forfait à NIMES CASTANET 1.

Débit : 30 euros par forfait à NIMES CASTANET 1,

Transmet le dossier à la commission des compétitions jeunes.

Prochaine séance

- Mardi 22 octobre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président de séance,
Sauveur ROMAGNOLE**

**Le Secrétaire de séance,
Mohamed TSOURI**



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Procès-verbal N° 11 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 17 Octobre 2024
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Bernard PERIS, Mr Patrick AURILLON
Absent(s) :	Mr Pierre Jean JULLIAN

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N° 10 de la réunion du Jeudi 10 Octobre 2024.

COUPE OCCITANIE

Tirage au sort des finales Départementales

Entrée en compétition des clubs de R1 (FC Vauvert – Nîmes Ol – ES Grau du Roi)

Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du premier nommé sauf si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement au moins une division au-dessous de celui de son adversaire, la rencontre est alors inversée.

(Art 69.3 du règlement de la Coupe Occitanie).



En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, départage par une épreuve de tirs au but.
Les frais de déplacements et indemnités des officiels sont à la charge du club recevant.
(Art 72.4 du règlement de la Coupe Occitanie)

Le tirage au sort intégral et non géographique des finales Départementales effectué par Mr Patrick Aurillon (Membre de la Commission) et par Mme Mylène Legal (Secrétaire Administrative).
Assiste au tirage Mr Teddy GRAS (Responsable Administratif)

A donné lieu aux rencontres suivants :

- Match N°1 : F.C MOUSSAC 1 (D1) / AV.S ROUSSON (R2)
- Match N°2 : O. FOURQUÉSIEEN 1 (D2) / EP VERGEZE (R3)
- Match N°3 : ES GRAU DU ROI (R1) / FC VAUVERT (R1)
- Match N°4 : STADE 30 BEAUCAIRE (R3) ou ST HIPPI. FORT (D3) / OL. ALES 2 (R2)
- Match N°5 : AEC ST GILLES (R3) / E.S MARGUERITTES (R3)
- Match N°6 : LE VIGAN P.V.A.F.C 1 (D2) ou ST.O AIMARGUES (R2) / NIMES OL 2 (R1)

Ces rencontres se dérouleront le **Dimanche 27 Octobre 2024 à 14h30**.

Les équipes qualifiées pour le 6^{ème} Tour de la Coupe de France qui se dispute le même jour joueront leur rencontre en semaine.

Suite à la qualification pour le Tour 6^{ème} de la Coupe de France du club de ES Grau du Roi, la rencontre suivante :
ES GRAU DU ROI (R1) / FC VAUVERT (R1) est reprogrammée le **Mercredi 30 Octobre 2024 à 20h00**.

Possibilité d'avancer la rencontre au Mercredi 23 Octobre 2024 avec l'accord des deux clubs.

Les clubs ne possédant pas d'éclairage homologué devront trouver un terrain de repli où le match sera inversé.
Les clubs concernés sont conviés de se rapprocher au plus tôt du secrétariat du District Gard Lozère pour préciser le terrain de repli.

COUPE OCCITANIE REPROGRAMMATION

Les rencontres de la Coupe Occitanie non jouées le 13/10/2024 :

- N°29793187 S.A ST HIPPI.FORT 1 (D3) / STADE 30 BEAUCAIRE 2 (R3) (arrêté municipal) se jouera le **23/10/2024** à 20h00 sur le stade Rieutord à GANGES.



- N°29793181 LE VIGAN P.V.A.F.C 1 (D2) / ST.O AIMARGUES (R2) (Éclairage non homologué) se jouera le Mercredi **23/10/2024** à 20h00 sur le stade La glacière à QUISSAC.

CHAMPIONNAT REPROGRAMMATION

Les rencontres non jouées le 13/10/2024 (Arrêté municipal) sont reprogrammées le **Dimanche 27/10/2024 à 15h00**.

Dépt 1

Match : N° 28528215

U.S. DU TRÈFLE 1 (D1) / F.C. VAL DE CÈZE 1 (D1)

Dépt 3 Poule A

Match : N° 28537486

F.C RIBAUTE TAVERNES 1 (D3) / S.S.B. LA GD COMBE 2 (D3)

Dépt 4 Poule A

Match : N° 28544059

F.C RIBAUTE TAVERNES 2 (D4) / A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 2 (D4) se jouera à 12h00.

CHAMPIONNAT MODIFICATION AU CALENDRIER

Dépt 2 Poule A

Match : N° 28540285 du 20/10/2024

A.S. BEAUVOISIN 1 (D2) / U.S. GARONNAISE 1 (D2) est reporté au **27/10/2024** à 15h00 sur le stade de BEAUVOISIN. (Accord des deux clubs)

Dépt 4 Poule D

Match : N° 28550246 du 20/10/2024

U.S VALLABREGUES 1 (D4) / J.S CHEMIN BAS D'AVIGNON 2 (D4) est reporté au **27/10/2024** à 15h00. (Arrêté municipal de courte durée en date du 16/10/2024).



Le club concerné **U.S VALLABREGUES** est convié **avant le Mercredi 23/10/2024** de préciser le terrain de remplacement au secrétariat du District Gard Lozère.

CHAMPIONNAT

Arrêté municipal de longue durée (Rappel du règlement Art 62 Alinéa 5 des RG)

« 5. En cas d'indisponibilité prolongée d'une installation sportive déclarée, le calendrier ne peut être modifié, les clubs devant, dans ce cas, disposer d'un terrain de remplacement répondant aux exigences de la compétition. »

Les clubs :

- F.C. CABASSUT : (Arrêté municipal du 21/10/2024 au 22/11/2024)
Les rencontres du F.C. CABASSUT se joueront sur le Stade LE PUJOLAS à AIGUES VIVES.
- O. ST HILAIRE JASSE : Arrêté municipal du 21/10/2024 au 12/11/2024
- U.S VALLABREGUES : Arrêté municipal du 21/10/2024 au 16/11/2024

La commission des Coupes et Championnat demande aux clubs de :

O. ST HILAIRE JASSE et U.S VALLABREGUES de se rapprocher au plus tôt du secrétariat du District Gard Lozère pour préciser le terrain de remplacement.

ATTENTION AUCUNE RENCONTRE NE SERA REPORTEE OU INVERSEE.

COUPE GARD LOZERE SENIORS 2024 / 2025

ORGANISATION GENERALE

- 95 Clubs sont engagés dans la compétition pour la saison 2024/2025. (88 clubs saison 2023/2024).
- (3/R1 – 6/R2 – 9/R3 – 12/D1 – 17/D2 - 28/D3 -20/D4).
- Les clubs de R1 - R2 - R3 entreront en compétition en 1/32 de finale. (Art 5-3 du règlement Coupe Gard Lozère).
- Les Clubs de D1 entreront également en compétition en 1/32.
- 65 Clubs disputeront le tour de cadrage le 24 Novembre 2024.

TOUR de Cadrage Le 24 Novembre 2024.

Le tirage au sort intégral non géographique sera effectué le 7 Novembre 2024.



Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du club premier nommé, sauf si plus d'une division les sépare, la rencontre est alors inversée (Art 5.c du règlement de la Coupe Gard Lozère).

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, départage par une épreuve de tirs au but.

31 Matches disputés par 62 clubs / 3 clubs exempts du cadrage.

Participeront à ce tour :

- 20 clubs de D4
- 28 clubs de D3
- 17 clubs de D2

Les 1/32 Finale Le 05 Janvier 2025

- 32 Matches disputés par 64 Clubs / (les 31 vainqueurs du cadrage + 18 clubs (R1-R2-R3) + 12 Clubs de D1 + les 3 exempts du cadrage.

HOMOLOGATION

Dépt 4 Poule A

Match : N° 28544063 du 06/10/2024

GALLIA C. QUISSACOIS 2 (D4) / S.P ALESIEN 1 (D4)

S.P ALESIEN 1 (D4) Battu par forfait

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre Rieu

La Secrétaire

Mme Cendrine MENUJER



COMMISSION DES JEUNES

PROCES VERBAL N°13 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 17 Octobre 2024

A : 14H00 au siège du District Gard Lozère

Président :

Présents : MRS Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Jean Marie TASTEVIN.

Excusés : MRS Emile HOURS, Stéphane BROCCQ, Bernard BARLAGUET

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des Procès-Verbaux

La commission approuve le PV N°12 de la réunion du 10.10.2024

RETOUR COMMISSION CSR

U15D3 POULE A (CSR du 14.10.2024)

UCHAUD GC/VAUVERT FC du 06.10.2024

Dit match à jouer à une date ultérieure

La Commission des jeunes à fixer cette rencontre au dimanche 20.10.2024 à 10H00.

U15 D2 POULE A (CSR du 06.10.2024)

LANGLADE FC/VEZENOBRES CRUVIERS du 06.10.2024



Dit réserve non fondée.

U17D3 POULE B (CSR du 14.10.2024)

ST HILAIRE LA JASSE/AS POULX 2 du 05.10.2024

Dit match perdu par pénalité à ST HILAIRE LA JASSE.

- **Appel de ST HILAIRE en attente de décision.**

U17D3 POULE A (CSR du 14.10.2024)

FC VAL DE CEZE/VENEJEAN du 05.10.2024

Dossier à l'instruction.

U17D2 POULE B (CSR du 07.10.2024)

AS ST CHRISTOL LES ALES/ST PRIVAT AS du 02.10.2024

Dit match perdu par pénalité à SAINT CHRISTOL LES ALES

- **Appel de ST CHRISTOL LES ALES en attente de décision.**

RETOUR COMMISSION CSR -ARRETES MUNICIPAUX

U15D2

US TREFLE 2/SC ANDUZE du 13.10.2024 **reportée au Dimanche 3 NOVEMBRE 2024 à 10H00 sur les installations de SOMMIERES.**

COUPE GARD LOZERE U15

La COUPE GARD LOZERE aura lieu le dimanche 10 NOVEMBRE 2024 à 10H00.

Le tirage au sort a été effectué ce mardi 15 Octobre 2024 par Madame VERDIER Muriel, assistée de Monsieur LESCURE Lucas, de MR D'ANNA, Président du DGL, de MRS Jean Marie TASTEVIN et Denis LASGOUTES membres de la Commission U15.

Ce tirage au sort a été effectué par secteur géographique.

61 équipes soit 29 rencontres x2 total 58 équipes + 3 exempts total 32 équipes pour le prochain tour.

ATTENTION il sera fait application pour ce tirage de l'article 6 alinéa 1 et 2 annexe 15 (Coupe GARD LOZERE Jeunes – à titre exemple la première équipe sortie du sac, aura l'avantage du terrain quel que soit le niveau)

PAS DE PROLONGATION (tirs aux buts nécessaire)

Les équipes qui veulent jouer le samedi 09.11.2024 ou le lundi 11.11.2024 peuvent en faire la demande dans les conditions habituelles par le réseau FOOTCLUB (6 avants la rencontre).



La composition des secteurs vous a été transmise par mail, ce tirage sera sur le site du District, rubrique « coupes »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,
P. AURILLON**



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n° 8 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	16/10/24
À :	10h
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY Mrs Sauveur ROMAGNOLE, Cyril SAMBOEUF, Michel COLLADO, Gilbert DELL'EVA
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	Mme Bernadette FERCAK,

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).



Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 7 du 9/10

Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

UTILISATION DE LA FMI

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut absolument qu'un éducateur soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

FESTIVAL PITCH U13

1°tour ce Samedi 19 Octobre : Défis Jonglerie 9h30 / Matchs 10h30

Défis jonglerie : Si la composition de votre équipe n'est pas complète (moins de 12 joueurs), les joueurs repassent à la jonglerie dans l'ordre de leur N° maillot (N°1, N°2, etc...).

Les Plateaux PITCH qui ne pourraient pas se jouer le samedi 19 Octobre, seront reprogrammés le SAMEDI 26 OCTOBRE

Voir règlement de la phase Départemental Festival Pitch en annexe 21 des Règlement Généraux du District

Extrait : **Art.9 :**

« (...)

2. Les joueurs doivent être licenciés avec une licence « Libre », en catégorie U13 et U12.



Les joueurs licenciés U11 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73 alinéa 1 des Règlements Généraux de la FFF et dans la limite de trois joueurs pouvant figurer sur la feuille de match. (...)

3. Au cours d'une même saison, les joueurs et joueuses ne peuvent participer au « Festival Foot U13 – Pitch » que pour un seul club ou entente.

(...)

5. À partir du deuxième tour de qualification, et jusqu'à la phase finale départementale, les équipes peuvent inscrire sur la feuille de match au plus deux joueurs ayant participé au premier tour de qualification dans une autre équipe de ce club. »

Championnat U12/U13

- Beaucaire : Rencontres U12/U13 le Samedi matin à 11h00

Dates U12/U13 Inter District Saison 2024/2025 Hérault / Gard

18 – 25 janvier / 1 – 8 Février / 15 – 29 Mars / 10 – 17 – 24 Mai

➤ HOMOLOGATION

Match 29148714 du 05.10.24

Générac 2/ Stade Beaucairois FC du 05/10/2024 :

Forfait ST Beaucairois ; Amende 30€.

➤ REPROGRAMMATIONS

U12 U13 D4 D N° 29148714

EFVA Les Mages St Ambroix 2 / Chamborigaud du 12.10.24 est reportée au 23.10.24 à 16h30

U12 U13 D4 C N°29166788

EFVA Les Mages St Ambroix 3 / EV Vézénobres 2 du 12.10.24 est reportée au 23.10.24 à 16h30

Championnat U12

Dates U12 Inter District Saison 2024/2025 Gard / Hérault

18 – 25 Janvier / 1 – 8 Février / 15 – 29 Mars / 10 – 17 – 24 Mai

Retour Discipline

Dossier n°2024/25-CD-002 Match n° 29223852 du 21.09.2024 MARGUERITTES ES 51 / SBFC FEM 31

U12 Départemental 1 Phase 1 Poule D

Match arrêté à la 53ème minute de jeu

La Commission dit : match perdu par pénalité à l'équipe de Beaucaire FC et retrait de 2 points avec sursis

Suite FG de l'équipe de SBFC Fem 31, Marguerittes ne récupère pas les points de la rencontre



Foot Animation - U10 à U10/U11

Amende : NON UTILISATION FAL à partir de la Rotation 2 (25 €)

Saison 2024/2025 Pas de journées de rattrapage pour les Plateaux
Les plateaux **NON-JOUES** le Samedi se rattraperont le **Mercredi Après Midi**
Les clubs qui veulent engager des équipes supplémentaires en U10 et U10/U11 + ELITES peuvent le faire par mail au district pour la Rotation 3.

Beucaire : Plateaux U10 et U10/U11 à 9h30 (Début des rencontres)
Nimes Ol : Plateaux U10 et U10/U11 à 14h00 (Début des rencontres)

Foot Animation - U6 à U8/U9

REPRISE DES PLATEAUX U6 : SAMEDI 12 OCTOBRE

UTILISATION DU FAL : U6 - U6/U7 – U8 – U8/U9

Amende : NON UTILISATION FAL à partir de la Rotation 2 (25 €)

FUTSAL U6 : 30/11 – 14/12 - 11/01
FUTSAL U8 : 27/11 – 8/01
FUTSAL U9 : 11/12 – 22/01

Beucaire : Plateaux de U6 à U9 à 13h30 (Début des rencontres)
US Trèfle : Plateaux U6 à U9 à 13h30 (Début des rencontres)

Les clubs qui veulent engager des équipes dans les catégories U6/U7-U8-U8/U9 pour les prochaines rotation peuvent le faire par mail au District

Les clubs qui veulent engager des équipes ELITES en U8/U9 pour la Rotation 2 peuvent le faire par mail au District

Saison 2024/2025 Pas de journées de rattrapage pour les Plateaux
Les plateaux **NON-JOUES** le Samedi se rattraperont le **Mercredi Après Midi**



TOURNOIS 2024/2025

Les clubs se doivent de déclarer leurs tournois auprès du District via le formulaire téléchargeable sur le site internet du District.

Attention : Pour la catégorie U6 et U7 le règlement en vigueur et le FOOT à 4 (et non le foot à 5)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

Pour Aimargues, la Coupe était une parenthèse enchantée



« **On a perdu mais tout va bien.** » Francis Lamazère est un président heureux. Pour le compte du cinquième tour de la coupe de France, son équipe d'Aimargues (R2) a perdu (4-1) contre Nîmes Olympique (National) qui faisait son entrée en lice. Mais elle a été digne de l'affiche. « **A la mi-temps, on était à égalité. Après un quart d'heure de jeu en seconde période, on était encore à la hauteur des Nîmois. La différence de niveau s'est logiquement faite dans la dernière demi-heure** », dit encore le président de ce club de 400 licenciés.

Francis Lamazère a apprécié la vaillance de ses joueurs, leur sérieux durant 90 minutes. Les Aimarguois ont été bons pendant le match. Ils ont été excellents la semaine précédente en faisant le buzz sur les réseaux sociaux en parodiant, dans une vidéo vue près de 300 000 fois, l'arrivée des joueurs de l'équipe de France à Clairefontaine. C'est devenu une habitude qu'on aime ou qu'on n'aime pas, mais les Bleus arrivent désormais à leur rassemblement dans une mise en scène digne des défilés de mode. Alors les hommes de Mickaël Métais ont décidé, avant ce match de coupe, de mettre en scène, de manière humoristique, leur arrivée à l'entraînement. La coupe de France était une parenthèse pour Aimargues qui en a pleinement profité dans la joie et la bonne humeur. Et maintenant, retour à la réalité du championnat de R2 que le club a retrouvé après avoir fait un passage éclair en R1 la saison dernière.

La saison a été une vraie galère. Le président en convient : « **On a perdu des joueurs qui étaient courtisés. On a eu aussi des joueurs majeurs de notre effectif longtemps blessés.** » Dans de telles circonstances, même la saison d'après aurait pu être compliquée. Mais à en juger par les résultats obtenus, c'est tout le contraire.

Après trois journées, Aimargues est coleader avec Nîmes Chemin bas d'Avignon. Son bilan : deux victoires et un nul, neuf buts inscrits et cinq concédés. La clé de la réussite ? La volonté des dirigeants de ne rien révolutionner. « **On a fait confiance à notre entraîneur et quelques joueurs qui étaient partis sont revenus au bercail. D'autres ont fait le choix de rester avec nous malgré la relégation** », se félicite le président. De là à claironner que le retour en R1 est un objectif ? Pas si vite pour le président. «

Si c'est pour revivre la saison prochaine ce qu'on a vécu la saison dernière, je ne vois pas l'intérêt. Je préfère voir l'équipe prendre du plaisir en R2 même sans monter plutôt que d'enchaîner les défaites en R1. Ça peut paraître modeste, mais allons d'abord chercher le maintien », ajoute Francis Lamazère dont l'équipe recevra Alès, dimanche 20 octobre pour le compte de la quatrième journée avec l'espoir d'enchaîner.

